

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 Mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian VERMELLE, Le Maire.

Date de convocation : 09 mars 2019 / Date d'affichage : 09 mars 2019

Présents : Christian VERMELLE, Michèle LIARD, Robert ARIIS, Eric BONNOT, Geneviève CLAVIOZ, Philippe MONOD, Sylvette VIRET

Absents : Pierre SEVE, Dominique THEVENET

Procurations : Pierre SEVE pour Robert ARIIS, Dominique THEVENET pour Philippe MONOD.

Secrétaire de séance : Geneviève CLAVIOZ

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 février 2019

6/ Attribution du marché de travaux pour l'aménagement d'un jardin public (2^{ème} Tranche)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par la délibération 01-2017, du 06 janvier 2017, l'aménagement d'un jardin public et la requalification de la place de l'Eglise a été validé. La délibération 52-2017 attribuait le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise Atelier Paysager, qui s'est chargé de présenter un projet. Ce projet ayant été validé par la commune, en lien avec les services départementaux et les services de l'Etat, en particulier les Bâtiments de France, un marché de travaux sous forme de procédure adaptée selon l'article 27 du décret relatif aux marchés publics, a été lancé pour trouver des entreprises.

Le marché portait sur un lot :

- Terrassement, réseaux, maçonnerie paysagère, mobilier urbain
- Espaces verts

Les critères d'attribution étaient les suivants : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- Valeur technique de l'offre : 40 %
- Prix : 60 %

Les offres sont parvenues dans les délais en Mairie de Clermont, la date limite de remise des plis étant fixée au lundi 25 février 2019 à 12h00.

Deux entreprises ont candidaté. L'entreprise SAEV et l'entreprise ARAVIS ENROBAGE. Suivant l'analyse des offres réalisées par le maître d'œuvre « Atelier Paysager » il en ressort que la société SAEV obtient la meilleure note.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Attribue** le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise SAEV pour un lot d'un montant de 87 092,25€ HT et autorise le maire à signer l'acte d'engagement.

7/ Approbation du compte administratif 2018 – budget principal communal et budget annexe eau.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Michèle LIARD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Christian VERMELLE, maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Report 2017		84 128.90 €
Réalisation de l'exercice	384 398.32 €	501 904.91 €
Total fonctionnement	384 398.32 €	586 033.81 €
Résultat définitif		201 635.49 €

Investissement		
Report 2017	- 117 620.93 €	117 620.93 €
Réalisation de l'exercice	175 496.87 €	308 170.51 €
Total investissement	293 117.80 €	425 791.44 €
Résultat définitif		132 673.64 €

BUDGET ANNEXE EAU

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Report 2017		38 345.84 €
Réalisation de l'exercice	61 712.42 €	66 718.88 €
Total fonctionnement	61 712.42 €	105 064.72 €
Résultat définitif		43 352.30 €

Investissement		
Report 2017		41 567.16 €
Réalisation de l'exercice	46 780.29 €	25 599.54 €
Total investissement	46 780.29 €	67 166.70 €
Résultat définitif		20 386.41 €

Après cette présentation, Monsieur le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, présidé par Madame Michèle LIARD, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 ci-dessus présenté.

8/Affectation des résultats 2018 - Budget principal communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018, soit 201 635.49 €, au budget primitif 2019 en recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté »,

DECIDE d'affecter l'excédent de l'investissement 2018, soit 132 673.64 € en recettes d'investissement au budget primitif 2019 au compte 002 « excédent antérieur reporté ».

9/ Affectation des résultats 2018 - Budget annexe EAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation 2018, soit **43 352.30 €** au budget primitif 2019 en recettes d'exploitation au compte 002 « excédent antérieur reporté »,

DECIDE d'affecter l'excédent d'investissement 2018, soit **20 386.41 €**, au budget primitif 2019 en recettes d'investissement au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté ».

10/ Vote du budget primitif 2019 : budget principal communal

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des chiffres du budget primitif 2019 présentés par Madame Michèle Liard, 1^{ère} adjointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2019 dans sa totalité à hauteur de :

Budget principal communal

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Excédent reporté 2018		201 635.49 €
Section de fonctionnement	671 840.00 €	470 204.51 €
Total du budget fonctionnement	671 840.00 €	671 840.00 €
INVESTISSEMENT		
Affectation des résultats 2018		132 673.64 €
Section d'investissement	465 265.00 €	332 591.36 €
Total du budget investissement	465 265.00 €	465 265.00 €

11/ Vote du budget primitif 2019 : budget annexe eau.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des chiffres du budget primitif 2019 présentés par Madame Michèle LIARD, première adjointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2019 dans sa totalité à hauteur de :

Budget eau

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
Excédent reporté 2018		43 352.30 €
Section exploitation	127 820.00 €	84 467.70€
Total du budget fonctionnement	127 820.00 €	127 820.00 €
INVESTISSEMENT		
Excédent reporté 2018		20 386.41 €
Section d'investissement	39 273.00 €	18 886.59 €
Total du budget investissement	39 273.00 €	39 273.00 €

12/ Attribution des subventions 2019

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de l'établissement du budget primitif 2018, il a été voté en dépenses de fonctionnement à l'article 6574, la somme globale de **3 000 €** permettant de verser les subventions annuelles, dont 2950 € aux associations citées ci-dessous ayant communiqué le rapport financier de leurs activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer les subventions communales 2019 de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Subv.
ACCA (chasse)	50 €
Amicale des Pompiers de Clermont	50 €
APE du RPI	400 €

APE du RPI (voyage scolaire Clermont)	560 €
Clin d'œil	300 €
ASF Basket Frangy	40 €
Fédération Sportive du Val des Usses	160 €
Football club de Chilly	140 €
Football club de Frangy	80 €
Graines d'amis	100€
Harmonie de Frangy	200 €
Jeunesse musicale de Corbonod	20 €
La Clé des Usses (école de musique de Frangy)	100 €
Lycée de l'albanais	120 €
Renaissance du Château de Clermont	100 €
SEF (Service d'Entraide Familiale de Seyssel)	150 €
AMS Chambéry	100 €
Association Solidarité Paysans	100 €
Seyssel Rhône Basket	40 €
Union Cycliste Seyssel Frangy	40 €
Jazz Club d'Annecy	100 €

- AUTORISE Monsieur le maire à signer les mandats correspondants.

13/ Approbation du compte de gestion 2018 – budget principal communal et budget annexe eau.

Les comptes de gestion, pour le budget communal et le budget annexe de l'eau, sont établis par la trésorerie de Frangy. Les chiffres indiqués dans ces rapports sont identiques à ceux présentés par la commune comme il se doit.

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par Monsieur le receveur municipal, visés et certifiés sont conformes à ceux de l'ordonnateur.

QUESTIONS DIVERSES

- 1/ ONF : sortie des chemins forestiers du 16 mars 2019 reportée,
- 2/ Botesse : Bien suivre la coupe de bois,
- 3/ Vitesse excessive dans Botesse : problème soulevé par un résident,
- 4/ Lavoir de Botesse qui est dégradé : un résident de la commune se propose de le remettre en état et prévoir restauration avec l'agent communal,
- 6/ dépôts sauvages : amende mise à un administré,
- 7/ arrêté de stationnement sur place de bus,
- 8/ Entreprise de travaux public : dépôts sauvages de malveillances près de la station,
- 9/ Avertisseur sonore école : devis 600 euros et va être installé
- 10/ Eau,
- 11/ Escalier de l'église : devis retenu : TISSOT, + plus traitement des poutres, à prévoir
- 12/ travaux communaux : local Morgan
 - Devis confort énergie : 6 675 ttc à revoir
 - Devis THEVENET : 5 563 ttc cloison placo : trop cher,
- 13/ Le Maire remercie les élus de leur présence au conseil municipal : 90 %
- 14/ SIVU maternelle : vote d'un achat d'un tableau numérique.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15

CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

- en exercice 9
- présents 7
- absents 2
- pouvoirs 2

Date de séance

15/03/2019

Nombres de délibérations

8

Christian VERMELLE	Présent	
Michèle LIARD	Présente	
Robert ARIIS	Présent	
Philippe MONOD	Présent	
Geneviève CLAVIOZ	Présente	
Eric BONNOT	Présent	
Sylvette VIRET	Présente	
Dominique THEVENET	Absent	
Pierre SEVE	Absent	